

DELIBERATION CESECC 2025/11 PORTANT APPROBATION DE LA CONTRIBUTION
A L'AVIS DU CESE « POUR UN MODELE DE SOCIETE SOUTENABLE, DURABLE ET INCLUSIVE A
HORIZON 2050 »

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réunis en séance plénière, salle des délibérations de la Chambre des Territoires, à Bastia, sous la présidence de madame Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Etaient présents :

ANDREANI Christian, ANGELETTI André, BATTESTINI Antoine, BENETTI Frédéric, BIAGGI Michèle, BRASSET Pasquale, CANNAC-PADOVANI Magali, CASABIANCA Charles, CASABIANCA François, CHOURY Hyacinthe, CIANFARANI François, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, CLEMENTI Jean-Pierre, DAL COLLETO Jean, DE PERETTI Nicolas, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, GIUDICELLI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, LIBERATORE-RUGGERI Cécile, LOTA René, LUCIANI Jean-Pierre, MARCAGGI Antoine, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NICOLI Marie-Jeanne, NINU Marc, NOBILI Laura, NOVELLA Christian, OGLIASTRO Fabrice, PAT O'BINE, RIUTORT Jean-Jacques, SALDUCCI Valérie, SALVATORI Marie-Josée, SUSINI Jean-Dominique, TROJANI Paul, VENTURINI Stefanu.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

ACKER-CESARI Véronique à CLEMENTI Jean-Pierre, BARBE Michèle à NICOLI Marie-Jeanne, BARTOLI Anthony à NOBILI Laura, BOUDA Gérôme à NOVELLA Christian, BRIGNOLE Jean à CLEMENCEAU-FIESCHI Jean-Pierre, D'ORAZIO Xavier à MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, FONDACCI François à CIANFARANI Françoise, LUCIANI Denis à DAL COLLETO Jean, RUBINI Pierre-Jean à ANDREANI Christian, VITALI Jean-Pierre à BATTESTINI Antoine.

Le secrétariat était assuré par SALVATORI Marie-Josée, vice-présidente.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R4422-14 ;

Vu la délibération CESECC 2024/05 du 25 mars 2024 relative à l'adoption du règlement intérieur ;

Vu la délibération n°25/043 AC du 28 mars 2025 relative au budget primitif 2024 de la collectivité de Corse ;

Vu le courrier de sollicitation du Président du CESE, Thierry BAUDET, du 30 avril 2025 ;

Vu la délibération CESECC 2025/04 du 20 mai 2025 portant approbation de la participation du CESE de Corse à l'élaboration de l'avis du CESE « pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à horizon 2050 »

Vu le rapport « Cambià u campà » adopté en avril 2021

Considérant le résultat du vote suivant :

VOTANTS : 47

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Article 1er :

ADOpte, à l'unanimité, la contribution écrite à l'avis du CESE « pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à horizon 2050 ».

Ajaccio, le 25 novembre 2025

La Présidente du CESECC,



Marie-Jeanne NICOLI

Société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050

Table des matières

| | |
|---|----|
| Permettre à chacun de vivre dignement de son travail grâce à une économie attractive et compétitive .. | 4 |
| Garantir un haut niveau de protection sociale et de solidarité réelles, pour chacune et chacun | 11 |
| Intégrer les limites planétaires, et les enjeux de transformation du climat et de la perte de la biodiversité | 22 |
| Préserver le régime démocratique et la place de la société civile" à l'horizon 2050 | 39 |
| Préparer les générations futures à l'exercice de leur citoyenneté par l'éducation et la formation – Horizon 2050..... | 43 |
| Faire de la culture un levier d'émancipation individuelle et collective – Horizon 2050 | 55 |

Permettre à chacun de vivre dignement de son travail grâce à une économie attractive et compétitive

| Objectifs à atteindre en 2050 | Leviers pour y parvenir et mesures opérationnelles | Points de vigilance (risques, blocages) |
|---|---|--|
| Assurer un accès équitable à un emploi digne et durable pour tous les habitants de la Corse | <p><u>Leviers politiques et institutionnels</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prioriser l'investissement dans les services publics et les infrastructures dans les microrégions pour y rendre l'installation des entreprises et des familles possible. <p><u>Levier économique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir les filières locales et innovantes pour une diversification résiliente (Soutenir les filières locales, l'ESS, l'artisanat, l'agriculture durable et les métiers émergents dans les énergies renouvelables, le numérique et la silver économie) : Mettre en œuvre un plan d'investissement ciblé sur les filières porteuses de l'avenir insulaire (Transition écologique, Économie Sociale et Solidaire - ESS, Artisanat de qualité, Agriculture durable); Inciter fiscalement la création d'entreprises dans les métiers émergents pour diversifier l'économie et réduire la dépendance au tourisme de masse 2. Améliorer la structuration du tissu économique et renforcer le marché intérieur: développer un véritable « Marché d'Intérêt National » insulaire pour favoriser la consommation de produits et services locaux et renforcer la résilience économique du territoire; 3. Echanges commerciaux avec le bassin méditerranéen : développer une coopération économique méditerranéenne | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Situation de monopole dans un secteurs clés de l'économie insulaire 2. La précarité structurelle et la saisonnalité des emplois. (Précarité structurelle de certains secteurs: tourisme, aide à domicile, agriculture saisonnière) 3. Le risque de "gentrification économique". L'attractivité pourrait entraîner une spéculation foncière et immobilière rendant le logement et l'installation impossibles pour les travailleurs locaux 4. La dévalorisation de certains métiers. (Faible attractivité de certains métiers peu valorisés) 5. Le risque de "centralisation" des opportunités d'emploi sur les deux pôles urbains, accentuant la désertification rurale |

| | | |
|--|--|---|
| | <p>4. Conditionner l'aide publique à la création d'emplois durables: lier les soutiens aux entreprises à l'amélioration de la qualité de l'emploi (contrats longs, salaires décents, conditions de travail)</p> <p>5. Mettre en place une politique foncière et de logement qui sanctuarise l'accès au logement pour les actifs insulaires</p> <p><u>Levier social</u></p> <p>1. Développer des formations ciblées et valoriser les compétences locales: Réformer l'appareil de formation (initiale et continue) pour accompagner les filières insulaires durables et émergentes; Créer des labels de « Savoir-Faire Corse » pour valoriser, certifier et transmettre les compétences spécifiques (artisanat, agropastoralisme, patrimoine bâti), assurant ainsi une meilleure rémunération et reconnaissance sociale</p> <p>2. Garantir l'inclusion et l'accès universel au numérique: Mener une politique active de lutte contre la fracture numérique</p> | |
| <p>Favoriser l'émancipation économique et sociale par le travail</p> | <p><u>Levier social</u></p> <p>1. Revalorisation des métiers de première et deuxième lignes par les salaires et les conditions de travail: Mettre en œuvre une politique incitative forte pour l'amélioration des salaires et des conditions de travail dans les métiers de première et deuxième lignes (santé, soin, éducation, services à la personne, agriculture); Lier l'aide publique versée aux entreprises à des indicateurs de progrès social (augmentation de la part des CDI,</p> | <p><u>Points de vigilance</u></p> <p>1. Résistance aux changements dans les pratiques managériales traditionnelles</p> <p>2. Échec de la co-construction et déficit de légitimité</p> <p>3. La spéculation sur le foncier, la mobilité et le logement</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>amélioration des conditions de travail)</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Développement de modèles de travail collaboratifs et inclusifs (tiers-lieux, espaces mutualisés et d'initiatives coopératives (SCOP, SCIC)) 3. Développer des programmes de formation et d'accompagnement au management éthique et coopératif: Inciter les dirigeants à adopter des pratiques favorisant l'autonomie, le bien-être au travail et la participation des salariés (RSE insulaire) 4. Garantir l'accès au logement: Créer un fonds d'aide au logement dédié aux travailleurs précaires, saisonniers, jeunes et apprentis pour garantir leur installation et leur maintien sur le territoire; Développer des programmes de construction de logements sociaux et intermédiaires dédiés à ces catégories, notamment via le modèle de Bail Réel Solidaire (BRS) insulaire. <p><u>Leviers politique/institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir et développer un dialogue social: Garantir une participation effective des salariés aux décisions stratégiques impactant l'emploi local. | |
| <p>Réduire la précarité et garantir un revenu décent à tous les travailleurs</p> | <p><u>Leviers politique et institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Articulation des politiques publiques pour un aménagement intégré: Intégrer la lutte contre la précarité comme objectif prioritaire et mesurable dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) révisé, en liant l'accès à l'emploi, au logement et aux services | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Persistance des inégalités territoriales et du déséquilibre littoral/intérieur 2. La complexité administrative excessive dans la mise en œuvre des aides sociales et |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>2. Adopter une politique de rééquilibrage territorial volontariste. Les investissements (numérique, services publics, logements aidés) doivent être priorités vers l'intérieur de l'île pour y développer l'activité économique et l'emploi</p> <p>3. Simplifier et digitaliser l'accès aux droits et aux aides pour les travailleurs et les petites entreprises.</p> <p><u>Levier économique</u></p> <p>1. Développement de l'économie de proximité créatrice d'emplois locaux non délocalisables: Mettre en place un soutien logistique et financier accru aux circuits courts dans l'agriculture, l'artisanat et l'énergie, afin de créer des emplois stables et de proximité</p> <p>2. Mise en œuvre d'une fiscalité locale incitative et adaptée aux PME insulaires: l'adaptation des normes fiscales et l'expérimentation de mesures fiscales spécifiques (TVA réduite sur les produits locaux, exonérations ciblées) pour améliorer la compétitivité des producteurs insulaires et alléger les charges des TPE/PME créatrices d'emplois de qualité</p> <p><u>Levier social</u></p> <p>1. Réflexion approfondie sur un "Bouclier Social des Droits" pour un revenu digne: Lancer une concertation sur l'expérimentation d'un revenu de base/salaire à vie à l'échelle insulaire</p> | <p>fiscales</p> <p>3. Les limites législatives et réglementaires pour accéder à l'expérimentation</p> |
| <p>Concilier développement économique et inclusion sociale</p> | <p><u>Levier institutionnel</u></p> <p>1. Simplifier l'accès aux droits, aides et services liés à l'emploi: Créer un réseau de "Guichets Uniques de l'Emploi et de l'Inclusion" numériques et physiques (itinérants)</p> | <p><u>Points de vigilance</u></p> <p>1. Manque de coordination et fragmentation de l'action publique</p> <p>2. Risque de recentralisation ou</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | <p><u>Levier économique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Structuration de filières locales créatrices de valeur et d'emplois inclusifs: Elaborer des Plans de Développement de Filières d'Excellence (PDFE) pour l'agriculture, le bois, la santé, l'économie bleue et le numérique. Plans qui doivent intégrer des clauses d'inclusion sociale (part d'emplois durables, insertion par l'activité économique) 2. Mobilisation de la commande publique comme levier d'inclusion des produits et services locaux (Spaser; clauses sociales et environnementales) 3. Ouverture à l'export et coopération économique ciblée en Méditerranée: Développer une diplomatie économique régionale en Méditerranée; Faciliter l'accès des PME insulaires aux marchés de proximité par des accords ciblés et des dispositifs d'accompagnement à l'export, visant la promotion d'une offre de produits et services corses <p><u>Levier social</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer une offre de services (petite enfance, santé, transports) subventionnée et accessible, condition <i>sine qua non</i> pour que les individus, notamment les femmes, puissent s'engager ou se maintenir dans l'emploi 2. Mettre en place une "Plateforme de Données Sociales et Économiques Insulaires". Ces données sont essentielles pour une évaluation objective et un pilotage précis des politiques publiques | <p>d'inefficacité réglementaire</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. L'absence de données précises et partagées sur l'emploi local et l'inclusion |
| <p>Mettre l'agriculture au service d'une économie durable,</p> | <p><u>Levier institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Définir une politique agricole pour la Corse ; | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Complexité de la maîtrise du foncier |

| | | |
|---------------------------------|--|---|
| <p>responsable et innovante</p> | <ol style="list-style-type: none"> 2. Maîtrise du foncier agricole pour faciliter l'installation et l'agrandissement durables pour une agriculture de production: élaborer des DOCOBAS; Mettre en œuvre une politique publique foncière pour mobiliser les terres en friche et constituer des "réserves foncières agricoles publiques" pour mise à disposition des jeunes agriculteurs et des projets durables; Mettre en place un outil foncier public régional doté de pouvoirs d'intervention et d'expropriation ciblés, pour lutter contre la spéculation et l'abandon des terres agricoles 3. Faciliter l'accès à l'information et la mise en relation (offre/demande): Développer une plateforme numérique unique de référencement et de géolocalisation des producteurs, des produits disponibles et des lieux de vente, optimisant ainsi la logistique des circuits courts pour les professionnels et les consommateurs 4. Utilisation de la fiscalité pour soutenir la consommation de produits locaux: expérimenter la "fiscalité positive" sur les produits agricoles locaux respectueux de l'environnement (ex. TVA réduite) afin de les rendre plus compétitifs face aux produits importés 5. Sécuriser les débouchés par le développement des circuits courts et la commande publique: Structurer un véritable "Marché d'Intérêt National (MIN)" insulaire pour fluidifier l'échange de produits locaux; Rendre prioritaire l'approvisionnement en produits locaux et durables dans toute la | <p>et réticence au changement d'usage</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Manque de coordination et d'harmonisation des politiques agricoles insulaires 3. Fragilité financière des exploitations lors de la phase de conversion 4. Pression des marchés extérieurs et de la grande distribution 5. Vieillesse de la population agricole et manque d'attractivité du métier |
|---------------------------------|--|---|

restauration collective publique

6. Faciliter la création de GAEC

Levier économique

7. **Soutien à la diversification, à l'innovation et à la transition écologique de la production:**
Déployer un programme d'aide spécifique pour la conversion et la diversification des productions;
Soutenir l'investissement dans les outils de production moins consommateurs en ressources (eau, énergie)

Levier social

1. **Formation et accompagnement des acteurs pour la reconversion et l'innovation:** Faciliter les reconversions professionnelles vers l'agriculture durable par des parcours sécurisés et financés
2. **Garantir l'accès aux produits locaux pour les populations précaires** (banque alimentaire, coopératives agricoles): Soutenir les dispositifs de "Chèques Alimentaires Locaux" ou les partenariats avec les banques alimentaires et les coopératives pour assurer un accès équitable aux produits de qualité pour les ménages les plus modestes
3. **Améliorer significativement l'image et la rémunération du métier d'agriculteur**

Garantir un haut niveau de protection sociale et de solidarité réelles, pour chacune et chacun

| Objectifs à atteindre en 2050 | Leviers pour y parvenir | Points de vigilance éventuels (risques, blocages ou conditions de réussite) |
|---|---|--|
| <p>Réduction significative de la précarité sur l'ensemble du territoire</p> | <p><u>Levier politique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Déploiement de politiques publiques ciblées et territorialisées : Renforcer les politiques publiques ciblées sur les publics les plus vulnérables (jeunes déconnectés, familles monoparentales, personnes âgées isolées, travailleurs pauvres, saisonniers) ; Mettre en place des expérimentations locales pour adapter les aides (logement, emploi) aux spécificités territoriales (ruralité, zones touristiques) Instauration d'un Suivi Post-Aide Systématique et Personnalisé : Mettre en place un suivi post-aide durable et personnalisé des bénéficiaires, axé sur le retour à l'autonomie, suivi qui doit inclure l'accompagnement vers l'emploi et le logement <p><u>Levier social</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Création de services territoriaux d'anticipation des accidents de la vie : Développer des services | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Persistance de fortes disparités territoriales et inégalités d'accès Cloisonnement des dispositifs actuels et manque de données partagées Complexité administrative et effets de seuil trop impactant Difficulté à mesurer l'impact réel des politiques locales |

| | | |
|--|---|---|
| | <p>d'alerte et d'anticipation des "accidents de la vie" (perte d'emploi, rupture familiale, maladie, surendettement)</p> | |
| <p>Accès universel à une protection sociale renforcée et adaptée aux spécificités insulaires</p> | <p><u>Levier institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Mise en place de Guichets Uniques d'Accès aux Droits Sociaux (GUADS) territoriaux, incluant une composante mobile pour les zones rurales et isolées <p><u>Levier politique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Adoption d'une stratégie régionale de simplification administrative des procédures sociales, visant à harmoniser les formulaires, réduire les pièces justificatives, et systématiser la transmission d'information entre les différentes administrations et organismes sociaux (CAF, CPAM, collectivités territoriales) Ajustement des barèmes et des critères d'éligibilité (notamment pour l'aide au logement et les allocations spécifiques) pour prendre en compte le coût de la vie insulaire plus élevé (transport, énergie, foncier) et les spécificités du marché du travail (saisonnalité, précarité) : A cadre constant, mener des études d'impact sur le coût de la vie pour | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Complexité et cloisonnement des dispositifs actuels : La résistance des structures existantes au partage d'informations Inégalité territoriale d'accès au numérique Financement variable et non pérenne Déficit de formation Difficulté à obtenir des dérogations à la réglementation nationale |

justifier d'adaptions législatives ou réglementaire ; dans un cadre autonome, prévoir des mécanismes d'adaptation.

3. **Création d'un "Fonds de Solidarité Insulaire"** régional (ou national avec enveloppe dédiée) visant à financer des dispositifs sociaux spécifiques (e.g., aide au transport pour l'accès aux soins, mutuelle complémentaire santé "jeunes insulaires", soutien à l'économie sociale et solidaire)

Levier social

1. **Développement de l'intermédiation humaine** et du soutien à l'inclusion numérique, en formant et en déployant des référents sociaux ou des médiateurs insulaires pour accompagner les usagers, notamment les plus fragiles, dans leurs démarches et l'utilisation des plateformes numériques

Système de santé préventif, équitable, accessible à toutes et tous, y compris en zones isolées

Levier institutionnel

1. **Développement massif et maillé des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et Centres de Santé** en zones rurales et isolées, en s'appuyant sur un financement incitatif et un statut attractif pour les professionnels : Création

Points de vigilance

1. Augmentation exponentielle des besoins en soins de longue durée et en gériatrie, menaçant la capacité du système à faire face sans réforme structurelle.
2. Attractivité insuffisante des salaires et des conditions de travail
3. Désertification médicale

d'un statut "Professionnel de Santé Insulaire", et des Contrats de service public territorialisés offrant des conditions d'exercice (temps de travail, logement, salaires) nettement plus avantageuses, et soutien actif aux projets de recherche locaux

2. **Lutte contre les déserts médicaux** : Création d'un réseau de médicaux bus itinérant pour faciliter l'accès aux soins, dans les zones rurales, aux personnes isolées et démunies et développer la prévention.
3. **Intégration systématique des acteurs non-médicaux** (écoles, entreprises, associations sportives, collectivités) dans la chaîne de prévention et de promotion de la santé, pour un dépistage précoce et un suivi au long cours
4. **Développement de la formation et de la recherche médicale en Corse** pour encourager l'ancrage territorial des professionnels de santé et former aux enjeux spécifiques (gériatrie, maladies chroniques)
5. **Gouvernance unique et concertée** de la politique de santé insulaire, par exemple via un **Conseil Territorial de Santé renforcé** avec pouvoir de décision et de coordination des financements.

Levier économique

croissante

4. **Fragmentation de la gouvernance sanitaire** : Multiplicité des acteurs (ARS, Collectivité, organismes sociaux) rendant difficile la mise en œuvre d'une stratégie territoriale cohérente

| | | |
|---|--|--|
| | <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place de mesures incitatives (aides au logement, primes à l'installation, exonérations fiscales) et réglementaires (contrats d'engagement territorial de service public) pour lutter contre la désertification médicale et encourager l'installation de médecins généralistes et spécialistes, notamment en zones sous-dotées. 2. Développement de programmes de prévention ciblés et adaptés aux spécificités insulaires (e.g., risques liés au mode de vie méditerranéen, cancer, maladies chroniques), avec un financement dédié pour des campagnes de dépistage et des ateliers d'éducation thérapeutique de proximité. <p><u>Levier numérique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déploiement généralisé et sécurisé de la télémédecine et de la téléconsultation dans toutes les structures de santé de proximité (MSP, pharmacies, EHPAD), pour garantir l'accès à l'expertise spécialisée sans déplacement. | |
| <p>Droit au logement pour tous, y compris les actifs précaires et les saisonniers</p> | <p><u>Levier politique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Régulation du marché locatif saisonnier et des résidences | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Spéculation foncière et immobilière |

secondaires (Loi Littoral, fiscalité dissuasive sur les meublés de tourisme et les logements vacants)

Levier institutionnel

1. **Renforcement de l'ingénierie territoriale et du soutien financier direct (subventions, avances remboursables) de la Collectivité de Corse et de l'État aux communes, notamment rurales et de montagne, pour l'acquisition foncière et la réalisation de programmes de logements sociaux et abordables**
2. **Mobilisation et application effective des outils juridiques et fiscaux de régulation foncière et immobilière** (ex. : Droit de Préemption Urbain Renforcé, instauration et application de la Taxe sur les Logements Vacants - TLV et de la Taxe sur les surfaces commerciales inutilisées - TaSuCI)
3. **Concertation transparente et constante avec les élus locaux et la population** pour garantir l'acceptabilité des projets de logement et des contraintes de régulation

Levier économique

1. **Accélération significative de la production de Logement Social (LLS, PLUS, PLAI, PLS) et de Logement Abordable** par l'aménagement foncier maîtrisé (baux réels solidaires, organismes de foncier solidaire)

2. Réticence des propriétaires privés à louer à l'année
3. Habitat nécessitant des travaux coûteux
4. Acceptabilité sociale limitée des projets de construction ou de densification

| | | |
|--|--|--|
| | <p>2. Création d'une foncière publique régionale dédiée à l'acquisition et au portage de terrains pour le logement permanent</p> <p><u>Levier social</u></p> <p>1. Création de dispositifs spécifiques pour les actifs précaires (résidences sociales thématiques, baux mobilité)</p> <p>2. Affichage clair de l'utilité publique des opérations pour les travailleurs insulaires et les jeunes.</p> | |
| <p>Accompagnement renforcé pour l'autonomie des personnes âgées et dépendantes</p> | <p><u>Levier politique</u></p> <p>1. Déploiement d'une stratégie territoriale intégrée de l'autonomie, axée sur la prévention de la dépendance, le maintien à domicile (santé à domicile renforcée, télé-médecine) et l'adaptation du parc de logements et des transports (accessibilité universelle)</p> <p>2. Equité d'accès aux infrastructures entre le rural et l'urbain : compensation territoriale (incitations spécifiques pour les professionnels de santé/aide à domicile en zones rurales) ; déploiement de solutions mobiles et numériques (télé-médecine, télé-assistance)</p> <p>3. Revaloriser les salaires et les conditions de travail des professionnels</p> <p><u>Levier économique</u></p> <p>1. Financements publics dédiés aux établissements et services</p> | <p><u>Points de vigilance</u></p> <p>1. Pression financière croissante sur les budgets de la Collectivité de Corse et des ménages, nécessitant la mise en place d'un modèle de financement pérenne de la perte d'autonomie (troisième risque)</p> <p>2. Désertification médicale et faiblesse des infrastructures dans l'intérieur et la montagne</p> <p>3. Pénurie de personnel qualifié et turn-over élevé</p> |

| | | |
|---|--|--|
| | <p>(EHPAD, services d'aide à domicile - SAAD) pour couvrir l'intégralité des coûts, assurer la qualité des soins ;</p> <p>2. Évaluation régulière et transparente de la qualité des services d'aide et de soins, avec des indicateurs centrés sur le bien-être des personnes accompagnées</p> <p><u>Levier social</u></p> <p>1. Mise en place d'un Plan de recrutement et de fidélisation pluriannuel des métiers du grand âge (Amélioration de la formation initiale et continue, Développement de l'attractivité par le logement abordable pour les soignants, la reconnaissance sociale)</p> | |
| <p>Réduction des inégalités d'accès aux services sociaux et économiques</p> | <p><u>Levier politique</u></p> <p>1. Expérimenter des dispositifs pour garantir l'accès à tous à une alimentation durable et de qualité, en circuit court (soutenant les producteurs et agriculteurs insulaires), et approfondir le concept et les modalités de mise en œuvre de la sécurité sociale alimentaire.</p> <p><u>Levier institutionnel</u></p> <p>1. Soutien aux structures de proximité : Déployer une stratégie de maillage territorial dense et multi-services ("Maisons de Services au Public" ou "Pôle de Proximité") pour garantir l'accès aux services sociaux, administratifs (CAF, CPAM) ; proposer des permanences régulières de travailleurs sociaux et conseillers numériques dans les zones</p> | |

| | | |
|---|--|---|
| | <p>rurales et de montagne</p> <p><u>Levier économique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Développement des emplois non délocalisables : Soutenir l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) (coopératives, associations, mutuelles) comme pilier de l'innovation sociale et créateur d'emplois locaux et non délocalisables (services à la personne, circuits courts, valorisation du patrimoine) ; mettre en place un fonds d'amorçage régional dédié à l'ESS en zone rurale <p><u>Levier social</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Garantie de l'inclusion numérique et de la mobilité solidaire (transport à la demande, aides à l'équipement) | |
| <p>Inclusion des jeunes dans la société par l'éducation, l'emploi et les parcours d'insertion</p> | <p><u>Levier politique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Instauration d'une Garantie d'Autonomie et d'Insertion Jeunes (inspirée de la Garantie Jeunes/RSA Jeunes), accessible dès 18 ans et adaptée au coût de la vie insulaire : combiner un soutien financier minimum avec un accompagnement intensif et obligatoire vers l'emploi ou la formation <p><u>Levier institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Accompagnement socio-éducatif personnalisé : Renforcement et territorialisation du réseau des Missions Locales et des Écoles de la 2ème Chance (E2C) ; référents uniques pour chaque jeune en difficulté, assurant un suivi individualisé et global (logement santé | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> L'identification précoce du décrochage scolaire Précarité financière, résidentielle des jeunes Fracture territoriale et difficulté de déplacement entre lieu de résidence, lieu de formation/emploi et les services |

| | | |
|---|---|--|
| | <p>emploi, mobilité)</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Passage d'une logique de contrôle purement comptable à une évaluation centrée sur l'impact et l'utilité sociale des actions menées : définir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs simples, co-construits avec les associations 3. Mise en place d'un service public d'appui aux associations (SPA), fournissant une aide gratuite en ingénierie administrative, juridique et de recherche de financements (montage de dossiers européens, gestion RH) <p><u>Levier économique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Incitation des entreprises insulaires (PME/TPE) à l'embauche des jeunes locaux : proposer des aides ciblées et un soutien à l'expérimentation de parcours "Emplois Tremplins" pour les jeunes sans qualification ; promouvoir les initiatives d'entrepreneuriat jeunesse <p><u>Levier social</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Offre de logement spécifique et très abordable pour les étudiants et les jeunes actifs précaires 2. Mise en place d'une aide à la mobilité ciblée | |
| <p>Reconnaissance et soutien des acteurs associatifs et citoyens de la solidarité</p> | <p><u>Levier institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement du rôle des acteurs associatifs dans l'action publique locale : Créer une Conférence territoriale de la Vie Associative, instance de dialogue avec le tissu | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Instabilité du financement associatif 2. Dépendance à des logiques de projet |

associatif de solidarité

2. **Simplification de l'accès aux subventions pour les associations** : simplifier les procédures d'octroi de subventions (guichet unique, dossier unique de demande et de justification) ; privilégier les financements pluriannuels visibilité financière sur 3 à 5 ans via les Contrats de Performance et d'Objectif et les subventions de fonctionnement, pour permettre aux associations d'embaucher et de planifier leurs actions ; décorrélérer l'instruction de l'année n de la clôture comptable trop tardive de n-1

Levier social

1. **Mise en place d'un Plan de reconnaissance et de soutien au bénévolat** incluant la validation des acquis de l'expérience (VAE) bénévole, l'accès à des formations gratuites et une aide logistique (locaux, moyens de communication) aux petites associations

3. Disparité des règlements selon les services
4. Dépendance de l'instruction des demandes de l'année n à la clôture des comptes-rendus de l'année n-1

Intégrer les limites planétaires, et les enjeux de transformation du climat et de la perte de la biodiversité

| Objectifs à atteindre en 2050 | Leviers d'actions | Points de vigilance (risques, blocages) |
|--|--|---|
| <p>Atteindre la neutralité carbone pour la Corse, en assurant une transition juste et en préservant la biodiversité insulaire.</p> | <p><u>Leviers économiques/financiers</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Reconversion et innovation des filières économiques (ex: tourisme, BTP): Développer des dispositifs financiers et fiscaux incitatifs (ex: fonds de transition régional) pour accélérer l'investissement dans des technologies sobres et décarbonées (hydrogène vert, mobilités électriques/douces). 2. Déploiement structuré de l'économie circulaire : Mettre en œuvre une stratégie régionale ambitieuse visant la réduction des déchets, le réemploi et le recyclage des matières premières sur le territoire insulaire (circuits courts). 3. Équité et justice sociale de la transition : Garantir que l'accès aux énergies renouvelables et aux solutions de mobilité durable (véhicules électriques, transports en commun décarbonés) soit accessible et abordable pour tous les ménages, afin de lutter contre la précarité énergétique et sociale. <p><u>Levier technologique :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Promotion et des massification | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Vulnérabilité énergétique et importations : La forte dépendance actuelle aux importations d'énergies fossiles (fioul lourd, gaz) rend l'île sensible aux risques d'approvisionnement, complexifiant l'autonomie et le coût de la transition. 2. Impacts du changement climatique sur les ressources : Le dérèglement climatique (sécheresses récurrentes, événements extrêmes) peut menacer la pérennité des ressources nécessaires à la transition (production hydroélectrique limitée par le stress hydrique, risques d'incendies sur la biomasse) et fragiliser les écosystèmes. 3. Acceptabilité sociale et paysagère des ENR : La densité de l'île et l'importance de son patrimoine naturel et paysager peuvent générer une forte opposition locale aux grands projets d'ENR (éolien terrestre, grandes centrales solaires) ralentissant le |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>Énergies Renouvelables (ENR) : Accélérer la production locale d'électricité verte (solaire photovoltaïque, éolien, potentiel hydraulique/géothermique) en assurant une intégration paysagère et environnementale exemplaire (enjeux spécifiques à la Corse).</p> <p>2. Besoin de massification de la production d'hydrogène, carburant vert et décarboné.</p> <p><u>Leviers institutionnels :</u></p> <p>1. Alignement des politiques publiques locales : Assurer la conformité du PADDUC (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse) et des documents de planification (PCAET, SRADDET) avec les objectifs nationaux de neutralité carbone (Stratégie Nationale Bas Carbone - SNBC), la loi climat et résilience et les priorités du Pacte Vert (Green Deal) européen.</p> <p>2. Mobilisation et appropriation territoriale : Impliquer l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, citoyens, associations) dans la conception et la mise</p> | <p>rythme de déploiement.</p> <p>4. Pression démographique et foncière accrue : L'attractivité de l'île entraîne une pression démographique et touristique qui se traduit par une consommation foncière et une artificialisation des sols, menaçant l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et la biodiversité littorale et agricole.</p> |
|--|--|--|

en œuvre de la stratégie énergétique et climatique. La réussite dépend de la **volonté politique forte et stable** et de l'adhésion citoyenne

3. Renforcement des outils de planification

écologique :
Mettre en place des mécanismes de gouvernance (ex: observatoire de l'énergie et du climat) pour garantir le suivi des objectifs et l'évaluation de l'impact des politiques sur la biodiversité.

4. Protection et valorisation du capital naturel :

Intégrer la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres (forêts, zones humides, littoral, cours d'eau) et marins (posidonies, biocénose et biotope) comme des solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (puits

| | | |
|---|---|---|
| | <p>de carbone, protection contre l'érosion). Mesurer la qualité de la biodiversité doit être un indicateur de performance de la transition (Indice de Shannon-Weaver).</p> | |
| <p>Réduire fortement l'empreinte écologique des modes de vie et de consommation</p> | <p><u>Leviers politiques/institutionnels</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intégration d'indicateurs écologiques dans les marchés publics et les politiques publiques (critères d'éco-conditionnalité et annexe budget vert au budget territorial) : Utiliser la commande publique comme moteur pour des pratiques plus durables. 2. Etendre le bilan carbone obligatoire pour les grandes entreprises aux PME. 3. Réduire l'impact environnemental de la Corse, notamment l'empreinte carbone liée à son insularité en "verdissant" les flottes aériennes et maritimes, en particulier celles qui bénéficient d'une DSP, dans l'optique d'une suppression des crédits de compensation carbone et des taxes carbone "passagers". 4. Construire des processus participatifs et transparents: Impliquer les citoyens et les acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques pour assurer leur légitimité et leur | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Résistance des industriels aux changements de modèles économiques, notamment dans les secteurs de la construction, de l'emballage et de l'énergie. 2. Coût initial élevé des investissements dans les technologies vertes (rénovation thermique, économie circulaire). 3. Acceptabilité sociale des changements (ex. : tarification incitative, restrictions de mobilité, évolution des modes de consommation). 4. Risque d'une transition non-équitable creusant les inégalités sociales (ex. : coût de l'énergie, de l'alimentation durable). 5. Manque de coordination et de synergie entre les différents niveaux de collectivités et d'acteurs publics et privés. 6. Volatilité des politiques |

| | | |
|--|--|---|
| | <p>efficacité.</p> <p>5. Coordination de l'action de différents acteurs – collectivités, entreprises, associations, citoyens : en matière de RH, pour garantir l'accès à une main-d'œuvre qualifiée dans les métiers de la transition (rénovation, réparation, valorisation) ; en matière de R&D pour Développer la recherche et l'innovation territoriale pour des solutions adaptées aux spécificités de la Corse (ex. : gestion de l'eau, matériaux biosourcés locaux).</p> <p><u>Leviers économiques/financiers</u></p> <p>1. Tarification incitative: Utiliser les mécanismes de prix pour encourager les comportements plus écologiques (ex.: taxe sur l'élimination des déchets, bonus/malus).</p> <p>2. Renforcer le soutien à la rénovation thermique: Accroître les aides financières et les dispositifs d'accompagnement pour accélérer l'amélioration énergétique du bâti; Soutenir financièrement les ménages les plus modestes face aux surcoûts potentiels des nouvelles réglementations (ex : aide à l'achat de vélos, subventions accrues pour la rénovation).</p> <p>3. Pérenniser le financement et les objectifs de la transition sur le long terme</p> <p><u>Leviers réglementaires et techniques</u></p> <p>1. Politiques incitatives et</p> | <p>publiques due aux changements de majorité ou aux pressions sectorielles.</p> <p>7. Capacité de production et logistique insuffisante pour les alternatives durables (ex. : manque d'infrastructures pour les consignes en verre ou pour le tri sélectif complexe).</p> <p>8. Dépendance excessive aux technologies importées pour la décarbonation.</p> |
|--|--|---|

| | | |
|--|--|--|
| | <p>contraignantes sur les déchets (y compris une revalorisation circulaire des déchets du bâtiment et de la construction) : Mettre en place des régulations fortes pour réduire la production de déchets et favoriser la boucle de l'économie circulaire (ex. : filières de responsabilité élargie des producteurs, objectifs de réemploi).</p> <p>2. Proscrire l'usage des emballages plastiques : Interdire progressivement les emballages à usage unique non essentiels.</p> <p>3. Favoriser les consignes en verre, les ventes en vrac : Soutenir logistiquement et réglementairement les modèles de distribution alternatifs réduisant l'emballage ; Mettre en place des aides ciblées pour les entreprises et structures qui adoptent des modèles circulaires</p> <p>4. La mobilité (douce/intermodalité) : Développer les infrastructures et services favorisant les modes de transport non polluants (marche, vélo, transports en commun) et l'interconnexion des réseaux</p> <p>5. Inclure dans les documents d'urbanisme les diagnostics environnementaux et énergétiques.</p> | |
| Préserver les écosystèmes et les espèces, en | <u>Levier politique</u> 1. Mise en œuvre accélérée et | <u>Points de vigilance</u> 1. Perte accélérée des |

| | | |
|---|---|---|
| <p>particulier endémiques, face aux pressions anthropiques (tourisme, artificialisation) et environnementales (changement climatique, espèces invasives) spécifiques à l'île.</p> | <p>renforcée de la Trame Verte et Bleue (TVB) du Plan d'Aménagement et du Développement Durable de la Corse</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Régulation et Maîtrise de la Fréquentation Touristique et de l'Usage des Espaces Naturels dans les zones écologiquement sensibles (littoral, haute montagne, sites classés, réserves), en particulier en période estivale, afin de réduire l'empreinte écologique et les perturbations directes sur les espèces et les habitats : Renforcement de la Maîtrise Foncière Publique sur les zones à fort enjeu 3. Homogénéiser la gestion des nombreux sites naturels protégés de l'île et leur donner les moyens de mettre en œuvre une véritable protection. <p><u>Levier institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conférer un statut juridique de "personnalité morale" aux fleuves, rivières, nappes phréatiques et aux Aires Marines Protégées (AMP) pour leur permettre de faire valoir leurs propres droits (droit à la protection, à la conservation, à la restauration) 2. Création et Valorisation d'un Réseau d'Écosystèmes Insulaires Stratégiques (EIS) : Observatoire Territorial de la Biodiversité et des Séquences de Vie (suivi génétique, reproduction, migration) pour les espèces et écosystèmes clés, afin d'anticiper les seuils | <p>espèces endémiques et des habitats spécifiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Vulnérabilité aux espèces invasives, pathogènes et aux effets des changements climatiques 3. Érosion et artificialisation des milieux naturels 4. Manque de données locales consolidées et d'expertise sur l'état réel des écosystèmes 5. Faible adhésion et conflits d'usage entre les acteurs (locaux, professionnels, touristes) sur les mesures de protection 6. Réticence ou lenteur des évolutions réglementaires et institutionnelles nécessaires |
|---|---|---|

de non-retour et d'adapter les mesures de gestion ; Mise en place de Plans d'Action Urgence dédiés à la prévention, à la détection précoce et à l'éradication rapide des nouvelles espèces invasives et pathogènes (notamment marines et littorales), avec des financements dédiés ; Consolidation d'une Base de Données Environnementale Partagée au niveau insulaire accessible et mise à jour régulièrement, pour éclairer la décision publique et l'action des gestionnaires

Levier économique

1. Mettre en place des incitations économiques fortes (fiscalité, subventions) pour les activités (agriculture, pêche, sylviculture, tourisme) qui adoptent des pratiques de gestion durable, contribuant activement à la protection et à la restauration des écosystèmes (ex: pêche artisanale sélective, agroécologie)

Levier social

1. Renforcer l'éducation à l'environnement et la connaissance de la biodiversité insulaire (écoles, grand public, professionnels). Développer des plateformes de science participative pour mobiliser les citoyens et les acteurs locaux dans la collecte de données, le suivi des espèces et la lutte contre les espèces invasives

| | | |
|--------------------------------|--|--|
| <p>Repenser l'urbanisation</p> | <p><u>Levier politique et institutionnel :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités locales à planifier 2. Associer citoyens, acteurs économiques et associatifs à la co-construction des visions urbaines. 3. Reverdir la ville (plantations d'arbres, création de parcs et parkings verts) <p><u>Levier écologique et climatique:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Repenser les implantations urbaines en fonction des aléas (submersion, incendies, canicules); 2. Sobriété foncière <p><u>Levier technologique et numérique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ville intelligente (smart city); 2. Modélisation et simulation urbaine ; 3. Infrastructures numériques inclusives <p><u>Levier économique et social:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mixité fonctionnelle et sociale ; 2. Mobilité durable | <p><u>Points de vigilance</u></p> <p>Politique et institutionnel</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fragmentation des compétences entre collectivités ; 2. Manque de vision partagée entre acteurs ; 3. Résistance au changement ou inertie administrative <p>Écologique et climatique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conflits d'usage du foncier; 2. Sous-estimation des impacts climatiques à long terme; 3. Coûts élevés des infrastructures résilientes <p>Technologique et numérique:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fracture numérique territoriale ou sociale; 2. Formation des usagers <p>Économique et social :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Difficulté à mobiliser les financements nécessaires; 2. Inadéquation entre offre de logement et besoins réels; <p>Culturel et identitaire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Uniformisation des espaces urbains au détriment des identités locales ; 2. Rejet des projets perçus comme déconnectés du |
|--------------------------------|--|--|

| | | vécu territorial |
|---|--|---|
| Réduire les risques naturels liés au dérèglement climatique (incendies, submersions, stress hydrique) | <p><u>Levier politique et institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en Place une Planification Territoriale "Zéro Nouvel Aléa 2. Renforcer la Gouvernance et l'Ingénierie de la Gestion Intégrée des Risques et de l'Eau (Agence Insulaire de la Résilience Climatique) : Utiliser des modèles climatiques régionaux prenant en compte l'élévation maximale du niveau de la mer et l'intensification des événements de pluie et de sécheresse pour la conception de toute nouvelle infrastructure ou de tout aménagement 3. Multiplier les plans communaux de sauvegarde et les réserves communales de sécurité civile. 4. Restaurer les lits des cours d'eau pour limiter les conséquences catastrophiques des forts épisodes pluvieux. 5. Revoir les PPRI et inciter les communes qui n'en ont pas encore élaboré à le faire. 6. Stopper l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols. <p><u>Levier économique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sécuriser et Moderniser les Infrastructures portuaires et aéroportuaires : Réaliser un plan d'investissement échelonné (2030, 2040, 2050) qui quantifie les coûts de la non-action (dommages évités) pour justifier les financements massifs nécessaires à la résilience, en particulier pour les portes d'entrée maritimes et aériennes de l'île. | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Infrastructures exposées (ports, aéroports, routes côtières) : Coûts de sécurisation/relocalisation prohibitifs 2. Sous-estimation de l'intensité et de la fréquence des aléas à long terme |

| | | |
|--|---|---|
| | <p><u>Levier social</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer une Gestion Intégrée de l'Eau (GIE) et Promouvoir la Sobriété Hydrique. 2. Développer des plateformes d'information et d'alerte rapides (géolocalisées) pour garantir que chaque citoyen et acteur économique connaisse les risques, les procédures d'urgence et les réflexes de survie | |
| Assurer l'autosuffisance énergétique du territoire | <p><u>Leviers politique et institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Territorialiser l'industrie énergétique en privilégiant les projets à maîtrise d'ouvrage publique ou locale, garantissant l'appropriation et les retombées économiques insulaires 2. Renforcer la Coopération énergétique inter-méditerranéenne et l'autonomie de gestion 3. Planifier géographiquement le développement du mix des énergies renouvelables en Corse. <p><u>Levier économique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déployer massivement les énergies renouvelables locales et diversifiées 2. Développer des moyens de "stockage mécanique" performants comme les STEP (Stations de Transfert d'Énergie par Pompage) et les retenues d'eau lorsque la topographie s'y prête, pour lisser la production hydraulique. <p><u>Levier social</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mener un plan de rénovation énergétique du bâti insulaire | <p><u>Points de vigilances (risques ou blocages)</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Vulnérabilité du réseau insulaire ; 2. Obsolescence ou saturation des capacités de production actuelles ; 3. Saisonnalité de la demande 4. Manque de coordination dans la planification des équipements pour les véhicules électriques (dont une partie de l'électricité utilisée vient de centrale qui mettent en œuvre des procédés polluants) |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>massif (public et privé) pour diviser par deux la consommation des logements : Encourager la sobriété des usages (thermostat, éclairage, sobriété numérique) par des incitations financières et des campagnes de sensibilisation ; Veiller à ce que les énergies nouvelles soient plus accessibles socialement (prix parfois trop élevé lorsqu'on s'éloigne des centres de production).</p> | |
| <p>Préserver les ressources en eau pour l'agriculture et les usages vitaux</p> | <p><u>Leviers politique et institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaffirmer que l'eau est un bien commun du vivant, et que sa gestion est un enjeu majeur. 2. Territorialiser la gestion de l'eau : création d'une Agence de l'eau de la Corse. 3. Mettre en Œuvre un Plan d'Urgence et de Sobriété : Déployer un système d'alerte précoce basé sur la modélisation des réserves (nappes, barrages, enneigement) pour anticiper les périodes de pénurie avec une visibilité de 6 à 12 mois, permettant la planification des restrictions de manière progressive et concertée <p>Hydrique Territorialisé</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Renforcer la Gouvernance de l'Eau Insulaire et Assurer l'Équité d'Accès 5. Définir et Appliquer des Priorités d'Usage Clairement Établies et Opposables : Inscrire dans le SDAGE un ordre de priorité strict (Usages vitaux, Agriculture | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Stress hydrique aggravé, mettant en péril les usages vitaux et la production agricole 2. Conflits d'usage entre tourisme, agriculture et population locale, menaçant la paix sociale 3. Coût d'investissement très élevé pour la modernisation des réseaux et les nouvelles infrastructures de stockage 4. Inertie ou réticence des acteurs à changer de pratiques 5. Manque de données précises et agrégées sur l'état des nappes et les prélèvements réels 6. Risque de rejet de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) par les citoyens et professionnels. |

stratégique, Autres usages économiques

6. Lier les autorisations d'urbanisme touristique à la preuve de l'autosuffisance ou de la contribution à la ressource (stockage, REUT)

Levier économique

1. Investir de manière pluriannuelle et significative dans la rénovation des réseaux de distribution (adduction et irrigation) pour réduire les fuites (objectif de moins de 10-15% d'ici 2050). Développer la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour l'irrigation agricole et l'arrosage urbain (bouclage des cycles).
2. Inciter Financièrement à l'Adaptation des Pratiques Agricoles et à la Performance Hydrique
3. Stopper les branchements pirates et la multiplication des forages sur les nappes phréatiques.
4. Cesser l'imperméabilisation des sols qui crée un ruissèlement et empêche l'infiltration.

Levier social

1. Adapter les Productions Agricoles aux Contraintes Climatiques (Choix Cultureux) : Accompagner la filière agricole dans l'expérimentation de nouvelles cultures et technologies (transfert de connaissances)
2. Établir une Culture de la Sobriété Hydrique par la Sensibilisation et la Transparence : Intégrer la

| | performance hydrique (consommation/rendement) comme un critère majeur d'octroi des aides agricoles et touristiques | |
|---|---|---|
| Intégrer les savoir-faire locaux et les continuités écologiques dans le développement rural | <p><u>Leviers politique et institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déployer une politique fiscale et réglementaire incitative (Zone de Revitalisation Rurale - ZRR) pour l'installation d'habitants et d'activités dans les zones de montagne et peu peuplées : Mettre en Place un « Panier de Services Numériques et Physique » pour les Territoires Ruraux 2. Accorder un statut juridique et réglementaire clair aux formes traditionnelles de gestion des communs (terre, eau, forêts, pâturages) pour garantir leur pérennité. Soutenir les coopératives agricoles et pastorales pour la gestion collective et durable des ressources 3. Instaurer un cadre contractuel liant les zones urbaines (littorales) aux zones rurales (montagne) pour garantir la solidarité territoriale (engagements réciproques) 4. Intégrer les Savoir-faire Locaux dans la Recherche, l'Éducation et la Promotion Institutionnelle : Financer la documentation scientifique et la transmission académique (Université de Corse, centres de formation) des savoir-faire traditionnels (gestion de l'eau, races locales, usage des plantes) pour en faire un capital immatériel reconnu et une source d'innovation | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faible attractivité de certains territoires de l'intérieur (isolement, manque d'opportunités) 2. Vieillesse de la population rurale et rupture de la transmission des savoir-faire 3. Nécessité d'une coordination forte entre territoires (littoral/montagne) 4. Pression foncière spéculative qui rend l'accès à la terre et au logement inaccessible 5. Manque de reconnaissance de la valeur intrinsèque des savoir-faire traditionnels locaux |

| | | |
|--|--|--|
| | <p><u>Levier économique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner financièrement la transition vers des pratiques agricoles écologiques 2. Structurer et promouvoir les circuits courts (vente directe, plateformes de distribution locale) et développer des filières de qualité (AOC, certification locale) basées sur les savoir-faire et le patrimoine 3. Promouvoir un modèle d'écotourisme centré sur la découverte des savoir-faire (artisanat, gastronomie), du patrimoine rural et des paysages 4. Développer des filières de rénovation du bâti ancien (pierre, bois locaux) pour créer de l'activité économique et maintenir l'identité architecturale <p><u>Levier social</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser la Transmission Intergénérationnelle des Savoir-faire et des Compétences Rurales : Lancer un « Contrat de Relève » pour la Transmission du Foncier et des Exploitations | |
| Réorienter le modèle touristique vers la soutenabilité | <p><u>Leviers politique et institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour un tourisme durable : mettre en Place une Régulation des Flux Touristiques et une Maîtrise des capacités d'accueil : calculer l'impact financier de la régulation (pertes potentielles d'emplois/revenus) et le compenser par le soutien massif à des filières alternatives/complémentaires | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Forte dépendance économique au modèle touristique actuel (court et intensif) 2. Faible acceptabilité locale et résistance des professionnels (hôteliers, transporteurs) aux nouvelles régulations (quotas, taxes) 3. Difficulté à faire évoluer |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>(agriculture, artisanat de qualité, numérique, économie bleue) pour réduire la part du PIB générée par le tourisme de masse ; Définir la régulation en partenariat avec les acteurs économiques.</p> <p>2. Instaurer une tarification incitative et des droits d'entrée pour les Sites sensibles</p> <p><u>Levier économique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer et Soutenir l'Écotourisme Certifié et les Expériences Immersives (filiales d'expériences basées sur le patrimoine naturel et culturel qui valorisent les territoires de l'intérieur et lissent la saisonnalité) 2. Diversifier les Activités Touristiques et Promouvoir l'Allongement de la Saison : Cesser de promouvoir une image de "destination illimitée". Communiquer sur la valeur de la rareté et du respect 3. Offrir des incitations financières (subventions, exonérations) aux professionnels qui s'engagent dans la réduction de leur impact (certification, sobriété énergétique et hydrique) 4. Rendre les Objectifs de Soutenabilité Opposables dans l'Octroi des Aides Publiques et des Concessions <p><u>Levier social</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer l'Acceptabilité Locale en Associant les Populations aux Bénéfices de la Transition : Mettre en place des indicateurs de performance environnementale et sociale | <p>la culture touristique et le comportement des visiteurs</p> |
|--|--|--|

| | | |
|--|--|--|
| | (empreinte carbone/hydrique par touriste, part des recettes réinvesties localement, taux d'emplois permanents) | |
|--|--|--|

Préserver le régime démocratique et la place de la société civile" à l'horizon 2050

| Objectifs à atteindre en 2050 | Leviers pour y parvenir | Points de vigilance (risques, blocages ou conditions de réussite) |
|---|---|---|
| <p>Renforcer le fonctionnement démocratique à toutes les échelles (supra nationale/nationale/infra régionale)</p> | <p><u>Levier institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développement d'une gouvernance territoriale fondée sur la concertation et la co-construction de la décision entre différents types d'acteurs (collectivités, entreprises, associations, citoyens): réfléchir à un Pacte Démocratique Territorial, en définissant des règles claires pour l'intégration des contributions dans les décisions des collectivités 2. Donner une place aux mécanismes d'avis citoyens (complémentarité de l'action/co-construire): Mettre en place des mécanismes d'avis citoyens (panneaux citoyens tirés au sort) en complémentarité avec les assemblées élues et les assemblées consultatives représentatives de la société civile 3. Renforcer la place des assemblées consultatives places auprès de la CdC: Garantir l'expression et la représentativité de la société civile organisée ; Consolider le rôle du CESEC de Corse en lui conférant un droit d'interpellation systématique sur les grandes orientations stratégiques <p><u>Levier économique</u></p> | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Risque de technocratisation ou de confiscation du débat si absence de volonté politique ou de médiation territoriale fort 2. Perte de confiance citoyenne si les consultations restent symboliques 3. Conflit de légitimité entre les instances 4. Disparités entre les territoires en matière de structuration de la société civile (zones rurales, fragilité associative) |

| | | |
|---|---|---|
| | <p>1. Création d'espaces de débat public régulier (tables rondes, auto-saisines, colloques, etc.): Allouer un budget dédié et pérenne à la Démocratie Participative; Garantir l'accès effectif et l'inclusion de tous les publics (jeunes, personnes isolées, actifs précaires) aux espaces de débat public, notamment via des formats numériques accessibles et une médiation territoriale allant à la rencontre des citoyens</p> <p><u>Levier éducatif</u></p> <p>1. Intégrer l'éducation à la citoyenneté active et à la participation démocratique dans les programmes scolaires et de formation tout au long de la vie, en s'appuyant sur les enjeux territoriaux insulaires</p> <p><u>Levier éthique</u></p> <p>1. La probité/transparence, socle indispensable à l'instauration d'une confiance mutuelle.</p> | |
| <p>Réforme profonde de l'Etat pour tendre vers une autonomie des régions ou une décentralisation accrue</p> | <p><u>Levier politique</u></p> <p>1. Evoluer vers un statut d'autonomie : évaluation périodique du statut d'autonomie sur le développement et la vie démocratique ; évolution progressive en fonction des besoins</p> <p>2. Continuité démocratique dans un futur statut d'autonomie : élaborer un cadre clair prévoyant des garanties de transparence,</p> | <p><u>Points de vigilance</u></p> <p>1. Acceptation politique et juridique au niveau national</p> <p>2. Inégalités d'accès aux services publics</p> <p>3. Manque de lisibilité de la chaîne de décision pour le citoyen</p> |

| | | |
|---|---|--|
| | <p>d'équité et de contre-pouvoirs</p> <p>3. Simplification administrative : Clarification des compétences entre les différents échelons institutionnels et du cadre relationnel Etat/Collectivité</p> <p>4. Renforcer la décentralisation/les pouvoirs des collectivités locales</p> <p><u>Levier institutionnel</u></p> <p>1. Sortir des dépendances : Autonomie énergétique, autonomie alimentaire</p> | |
| <p>Favoriser l'appropriation citoyenne des politiques publiques</p> | <p><u>Levier institutionnel</u></p> <p>1. Former à la démocratie participative et l'éducation à la citoyenneté active dès le plus jeune âge: Mise en œuvre d'une politique globale d'éducation à la citoyenneté (programmes scolaires et périscolaires; conseils des jeunes...)</p> <p>2. Simplifier l'accès à l'information institutionnelle: Utilisation du langage clair dans tous les documents publics; stratégie d'information "multi-canaux" (physique, numérique, médiation de proximité) ciblant spécifiquement les zones rurales, les personnes âgées et les jeunes précaires</p> <p>3. Garantir le "bouclage démocratique": organiser la redevabilité des propositions citoyennes prises en compte (ou non) dans la décision finale</p> | <p><u>Points de vigilance</u></p> <p>1. Complexité institutionnelle croissante pouvant démobiliser les citoyens</p> <p>2. Fracture numérique et territoriale dans l'accès à l'information en ligne</p> |
| <p>Reconnaître la société civile comme acteur de</p> | <p><u>Levier institutionnel</u></p> | <p><u>Points de vigilance</u></p> |

| | | |
|----------------------------------|--|--|
| <p>l'innovation démocratique</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'un maillage territorial de Tiers-Lieux solidaires et citoyens (fabriques de territoires, pôles ESS) agissant comme des plateformes d'expérimentation démocratique et de services mutualisés en partenariat avec les collectivités locales 2. Instaurer un "Droit à l'Expérimentation Territoriale" et un principe de droit à l'erreur dans les relations entre la puissance publique et les acteurs civils. Cela permet de lever les freins administratifs aux innovations audacieuses de l'ESS <p><u>Levier social:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer un observatoire régional de l'innovation démocratique et sociale pour capitaliser, évaluer et diffuser les bonnes pratiques issues des initiatives citoyennes | <ol style="list-style-type: none"> 1. Manque de reconnaissance institutionnelle ou de financements pérennes pour les structures civiles innovantes 2. Absence de coordination entre les acteurs publics et les initiatives citoyennes 3. Difficulté à mesurer l'impact réel et la valeur ajoutée des innovations citoyennes (leur apport à la cohésion sociale, à l'emploi local, etc.) |
|----------------------------------|--|--|

Préparer les générations futures à l'exercice de leur citoyenneté par l'éducation et la formation – Horizon 2050

| Objectifs à atteindre en 2050 (niveau stratégique) | Leviers pour y parvenir (niveau opérationnel ou structurel) | Points de vigilance |
|--|---|---|
| <p>Un système éducatif performant, équitable pour tous et capable de s'adapter aux nouveaux enjeux numériques (IA)</p> | <p><u>Leviers politique et institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nécessité d'une volonté politique forte et stable à long terme pour garantir la continuité des réformes éducatives jusqu'en 2050 2. Mettre en œuvre une réforme globale du système éducatif national et territorial pour lutter efficacement contre l'échec scolaire, garantir l'équité pour tous les élèves et lutter contre les phénomènes de violences intrascolaires 3. Redonner du sens et du contenu, partagés par tous les acteurs de la communauté scolaire, aux 4 piliers de l'éducation et de l'apprentissage (Apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble et apprendre à être) 4. Réactiver la formation à la citoyenneté au sein de l'école : apprentissage au sein d'un parcours citoyen de l'élève 5. Étudier et, le cas échéant, mettre en | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La centralisation excessive des politiques éducatives qui ignorerait les réalités spécifiques et la diversité des territoires insulaires (éloignement, faible densité, contexte linguistique) 2. Risque de désalignement entre les formations proposées et les besoins réels du marché de l'emploi en 2050, particulièrement ceux impactés par l'évolution technologique (IA) 3. Fracture sociale et numérique 4. Déséquilibre territorial des infrastructures |

œuvre le **transfert de la compétence éducative à la Collectivité de Corse (CDC)** afin d'adapter les politiques aux besoins locaux

6. Définir et piloter une **stratégie territoriale du numérique éducatif** claire, en renforçant la **formation des enseignants** et des élèves en veillant à **l'équipement** de tous les établissements
7. Assurer une **coordination et une gouvernance partagées efficaces** entre la CDC, l'État (Rectorat) et les familles pour la définition, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques éducatives
8. Renforcer et fluidifier les concertations des familles dans l'élaboration des projets d'établissements

Levier économique

1. **Développer des cursus de formation professionnelle et supérieure** (BTS, filières universitaires) **en adéquation directe avec les filières économiques** identifiées comme prioritaires en Corse (transition écologique, tourisme durable, numérique, etc.)
2. Intégrer la maîtrise des outils numériques et des notions de base

| | | |
|---|--|---|
| | <p>d'Intelligence Artificielle (IA) dans tous les cursus pour préparer les élèves aux métiers de demain et renforcer l'employabilité sur le territoire</p> <p><u>Levier social</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Utiliser l'IA non seulement comme objet d'enseignement, mais aussi comme outil au service de la personnalisation des parcours et de l'aide au diagnostic pour réduire les inégalités scolaires 2. Maintenir une approche éthique et citoyenne de l'IA, en formant les élèves à la démythification et à l'esprit critique face aux outils numériques | |
| <p>Permettre à chaque citoyen, quel que soit son territoire, de développer une conscience éclairée des enjeux contemporains, de s'approprier les outils de compréhension du monde, et de participer activement à sa transformation.</p> | <p><u>Leviers politique/institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer des espaces d'apprentissage culturel ouverts, collaboratifs et transversaux (tiers-lieux, universités populaires) pour encourager la réflexion critique, l'expression citoyenne et l'engagement collectif par des initiatives d'éducation populaire et d'expérimentations citoyennes sur les territoires 2. Développer et soutenir les filières de recherche et filières d'excellence sur le territoire, notamment celles liées aux enjeux de l'île (climat, biodiversité, | <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cloisonnement enseignement généraliste/spécialisé 2. Formation continue des enseignants adaptée 3. Politiques durables et financements stables |

| | | |
|---|---|--|
| | <p>numérique insulaire)</p> <p><u>Levier social/sociétal</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Éducation aux Enjeux Contemporains: Renforcer et transversaliser l'éducation civique, environnementale, numérique, économique, culturelle et artistique dès le plus jeune âge, en insistant sur la pensée critique et la compréhension de la complexité des défis (climatiques, IA) Renforcer l'éducation civique, environnementale, numérique, économique, culturelle et artistique dès le plus jeune âge: formation continue des enseignants adaptée et obligatoire pour qu'ils s'approprient les enjeux d'actualité (IA, transition écologique) et les nouvelles méthodes pédagogiques favorisant l'engagement citoyen | |
| <p>Égalité d'accès à l'éducation de qualité sur tout le territoire, y compris rural et montagneux</p> | <p><u>Levier politique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Renforcement et Territorialisation du Service Public de l'Éducation: Déployer un Service Public de l'Éducation renforcé et modulé en milieu rural et montagneux, impliquant une décentralisation accrue des décisions et des moyens pour adapter les effectifs, les filières et | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Persistance et aggravation des "Déserts Éducatifs" Freins budgétaires et manque de synergie institutionnelle Fracture numérique et résistance au changement pédagogique Manque persistant |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>les projets pédagogiques aux réalités locales (écoles multi-niveaux, pôles éducatifs intercommunaux)</p> <p><u>Levier technologique</u></p> <p>1. Développement de l'Écosystème Numérique Éducatif et Hybride: Investir massivement pour garantir la couverture très haut débit et fournir des outils numériques performants (équipements, plateformes sécurisées) pour l'enseignement à distance et l'hybridation. Cela permet de compenser l'éloignement et d'élargir l'offre de formation</p> <p><u>Levier social</u></p> <p>1. Adaptation et Modernisation des Infrastructures Scolaires et de la Vie Étudiante: Rénover et construire des infrastructures scolaires flexibles, écologiques, et multifonctionnelles (espaces de co-working, bibliothèques ouvertes); Adapter les solutions de transport scolaire et l'offre de logements pour étudiants et enseignants dans les zones peu denses pour garantir l'attractivité et la continuité éducative.</p> | <p>d'attractivité des territoires isolés</p> |
|--|--|--|

| | | |
|--|---|--|
| | <p><u>Levier éducatif</u></p> <p>1. Valorisation de la Carrière Enseignante en Milieu Isolé et Montagneux: Mettre en place des incitations financières (primes, défiscalisation) et des mesures d'accompagnement (aide au logement, formations spécifiques) pour attirer et fidéliser des personnels qualifiés dans les zones isolée;</p> | |
| <p>Faire de la formation tout au long de la vie un pilier de l'émancipation individuelle et collective</p> | <p><u>Levier politique/institutionnel</u></p> <p>1. Structuration d'un écosystème territorial de la formation intégré: Mettre en place un véritable écosystème territorial de la formation en renforçant les liens et les partenariats entre tous les acteurs: organismes de formation, entreprises locales (PME/TPE), universités, chambres consulaires et collectivités; Créer des plateformes de partage de ressources et de besoins</p> <p><u>Levier pédagogique</u></p> <p>1. Garantir des parcours de formation continue universels et proactifs: Créer des parcours de formation continue accessibles (y compris en zones rurales), certifiants et professionnalisants; Développer</p> | |

l'anticipation des besoins en compétences liés aux ruptures technologiques (Intelligence Artificielle) et écologiques, en intégrant des modules de "compétences d'avenir" dans tous les cursus

Levier économique

1. **Alignement stratégique de l'offre de formation sur l'économie locale:** Assurer une articulation systémique des formations avec les besoins de développement du territoire corse (transition écologique, tourisme durable, numérique, santé, agriculture locale); Encourager les filières courtes et les spécialisations créatrices de valeur et d'emplois non délocalisables.

Levier social

1. **Soutien aux dispositifs d'insertion et de reconversion :** Amplifier le soutien à l'apprentissage et à l'alternance comme voie d'excellence pour l'insertion des jeunes ; **Faciliter et sécuriser les parcours de reconversion professionnelle** pour les actifs (seniors, personnes peu qualifiées) via des

| | | |
|---|---|---|
| | <p>dispositifs de validation d'acquis, des financements individuels renforcés; garantir les financements à la mobilité depuis le territoire insulaire vers le continent.</p> | |
| <p>Alignement de l'offre de formation initiale et continue avec les besoins économiques et sociaux futurs</p> | <p><u>Levier économique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Anticipation proactive des compétences de demain: Mettre en place des mécanismes d'anticipation des besoins en compétences dans les filières stratégiques de la Corse (numérique, agroécologie, santé, énergies renouvelables, tourisme durable, etc.); Utiliser l'analyse de données pour prédire l'évolution des métiers et ajuster l'offre de formation en amont <p><u>Levier institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Création de campus ou de poles de formation sectoriels intégrés au tissu économique local: Créer des campus ou pôles de formation sectoriels conçus comme des lieux d'innovation, intégrant l'enseignement initial, la formation continue et la recherche, et directement connectés aux entreprises locales (via des équipements partagés, des laboratoires, et l'alternance) | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inertie Institutionnelle dans l'Adaptation des Diplômes et Filières 2. Persistance d'une mauvaise image ou d'une faible valorisation sociale et salariale de certains métiers pourtant stratégiques (secteurs manuels, santé en milieu rural, agroécologie) qui dissuade les jeunes de s'orienter vers les filières correspondantes 3. Le risque que l'excellence de l'offre de formation ne bénéficie pas au territoire si les opportunités d'emploi locales ne sont pas suffisamment nombreuses ou bien rémunérées, entraînant une fuite des compétences vers le continent |

| | | |
|--|--|--|
| | <p><u>Levier pédagogique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Flexibilité et modularité des diplômes et des qualifications: Rendre le système de certification et de diplômes plus agile et modulaire (micro-certifications, blocs de compétences) pour permettre une adaptation rapide aux évolutions technologiques et réglementaires; Accélérer les procédures d'accréditation et de modification des programmes de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur. 2. Généralisation de la co-Construction des contenus de formation: Rendre systématique la participation des entreprises (PME/TPE notamment) et des partenaires sociaux à la définition des contenus de formation initiale et continue. | |
| <p>Développer une conscience collective de la transition écologique et sociale dès le plus jeune âge</p> | <p><u>Levier pédagogique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Généralisation et Transversalité de l'Éducation au Développement Durable (EDD): Rendre l'intégration de l'EDD obligatoire et transversale à tous les niveaux et dans toutes les disciplines (de la maternelle à l'université), non pas comme une matière supplémentaire, mais | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que l'EDD se limite à de la théorie ou à des actions superficielles (effet d'annonce), sans ancrage réel dans la vie de l'établissement et du territoire 2. Risque que le discours éducatif sur la transition écologique soit contredit par les |

| | | |
|---|---|--|
| | <p>comme un prisme d'analyse des enjeux (climat, biodiversité, justice sociale)</p> <p>2. Encouragement et valorisation des projets pédagogiques actifs et engagés: Soutenir et financer l'émergence de projets pédagogiques participatifs ancrés dans le réel (écoles vertes, classes citoyennes pour le tri et le réemploi, chantiers jeunes de restauration du patrimoine naturel); Intégrer ces projets dans le temps scolaire.</p> <p><u>Levier social</u></p> <p>1. Partenariats durables entre les établissements scolaires et les structures locales (associations environnementales, agriculteurs, collectivités territoriales, parcs naturels): fournir des ressources concrètes et des terrains d'apprentissage pour les élèves</p> | <p>décisions d'aménagement et les politiques économiques locales (projets inutiles, artificialisation des sols), minant la crédibilité de l'enseignement</p> <p>3. Difficulté à dépasser le cadre scolaire et à mobiliser les familles et les acteurs périscolaires autour des objectifs de transition</p> |
| <p>Affirmer l'ancrage identitaire corse comme levier de cohésion et de responsabilisation citoyenne</p> | <p><u>Levier pédagogique</u></p> <p>1. Généralisation de l'intégration de la langue corse dans tous les cycles de formation: Rendre l'intégration de la langue corse effective et qualifiante à tous les niveaux de formation afin que la langue soit un outil de travail et d'épanouissement social</p> <p>2. Valorisation des savoirs</p> | |

locaux et de la mémoire collective: intégrer la mémoire collective, l'histoire insulaire, et les savoirs traditionnels (ex. : pratiques agro-pastorales, gestion de l'eau) dans les programmes; Créer des contenus pédagogiques contextualisés et produits localement (manuels, ressources numériques) adaptés à la réalité corse

Levier culturel

1. **Soutien à la création artistique et contemporaine:**

Développement et soutien actif à la création artistique et contemporaine en langue corse; Utiliser l'art (musique, théâtre, cinéma) comme vecteur d'expression des identités et de débats sociétaux pour former l'esprit critique du citoyen

Levier politique

1. **Favoriser les échanges culturels et la pratique multilingue méditerranéenne:**

Encourager les échanges culturels et académiques intensifs avec le bassin méditerranéen; Promouvoir le multilinguisme (corse, français, anglais et une autre langue méditerranéenne) pour

| | | |
|--|---|--|
| | faire de l'identité un pont plutôt qu'une frontière | |
|--|---|--|

Faire de la culture un levier d'émancipation individuelle et collective – Horizon 2050

| Objectifs à atteindre en 2050 (niveau stratégique) | Leviers pour y parvenir (niveau opérationnel ou structurel) | Points de vigilance (risques, blocages) |
|--|--|---|
| Garantir l'accès universel à la culture sur tout le territoire | <p><u>Leviers politique et institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Gouvernance et soutien structurant : Mise en place d'une politique publique forte de soutien logistique et financier pluriannuel aux structures locales et associatives, doublée d'une mise en réseau dynamique des acteurs et des lieux culturels à l'échelle régionale 2. Exigence d'un ancrage territorial fort des projets, valorisant les patrimoines immatériels, et nécessitant une gouvernance ouverte et une programmation participative impliquant les habitants 3. Formation des équipes à l'interdisciplinarité et à la médiation 4. Déploiement d'une offre culturelle de proximité dans toutes les microrégions 5. Développement des équipements culturels itinérants <p><u>Leviers social et sociétal</u></p> | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Risque de concentration des ressources sur les zones urbaines 2. Rejet ou incompréhension des projets perçus comme élitistes ou déconnectés des réalités locales 3. Standardisation des contenus ou des formats, perte de lien avec notre culture 4. Fragilité financière des structures culturelles en périphérie 5. Dépendance à des financements ponctuels ou instables, manque de modèle économique viable 6. Barrière sociale, économique ou numérique pour certains publics (jeunes, personnes âgées, publics éloignés de la culture) |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>1. Favoriser l'émergence d'écosystèmes culturels hybrides, inclusifs et territorialisés, capables de croiser les disciplines, les publics et les usages: Instauration d'une politique tarifaire ultra-inclusive et d'une médiation culturelle ciblée. Garantie de l'accessibilité physique, numérique, cognitive et sensorielle des lieux. Co-construction systématique des projets avec les acteurs sociaux, éducatifs, et les habitants</p> <p>2. Renforcer la Médiation et l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)</p> <p><u>Leviers économique et financier</u></p> <p>1. Créer des dispositifs d'aide à la structuration et à la pérennisation des structures culturelles: Accompagnement des structures culturelles pour diversifier leurs ressources (financements publics pérennes, mécénat,</p> | |
|--|--|--|

| | partenariats privés, économie sociale) et professionnaliser leur gestion | |
|--|--|--|
| Faire de la culture un facteur d'inclusion sociale et de cohésion territoriale | <p><u>Leviers politique et institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décliner la Culture comme Politique Transversale : Établir la culture non pas comme un secteur isolé, mais comme un outil stratégique intégré à toutes les politiques publiques via des conventions intersectorielles fortes <p><u>Leviers social et sociétal</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en Œuvre la "Culture Hors les Murs" et l'Intervention Ciblée: Formaliser des partenariats et des conventions-cadres entre les acteurs de la culture, de l'éducation (notamment l'EAC), de l'action sociale (centres sociaux, CCAS) et de la santé 2. Recruter et former des médiateurs culturels de proximité qui agissent comme des passeurs et des relais de confiance en utilisant des méthodes actives et participatives (aller-vers) 3. Concevoir des programmes culturels et artistiques qui prennent en compte les contraintes réelles (horaires, transport, finances) des publics | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Persistance de barrières psychologiques (sentiment d'illégitimité culturelle) ou logistiques (mobilité, horaires) qui rendent les projets culturels inaccessibles ou invisibles aux yeux des publics ciblés par l'inclusion 2. Silos Institutionnels et Synergie insuffisante 3. Risque de concevoir des projets culturels non adaptés aux besoins et aux réalités territoriales, qui ne parviennent pas à mobiliser les habitants et à générer une véritable cohésion de l'échelon de proximité. |

| | | |
|---|--|---|
| | ciblés et qui valorisent les expressions culturelles locales pour garantir la pertinence et l'appropriation des actions | |
| Promouvoir et faire rayonner la culture corse dans toutes ses dimensions (langue, patrimoine, création contemporaine) | <p><u>Levier politique</u></p> <p>1. Établir une gouvernance culturelle forte et cohérente, dotée des moyens juridiques, financiers et humains nécessaires pour mettre en œuvre une politique culturelle globale, en lien avec l'évolution du statut institutionnel de la Corse</p> <p><u>Levier économique</u></p> <p>1. Accompagner à structuration des filières culturelles et créatives professionnelles (cinéma, édition, musique, spectacle vivant) en Corse, en favorisant l'investissement, la formation aux métiers de la culture et la diffusion économique des œuvres</p> <p>2. Soutenir la création artistique et les nouvelles formes d'expression artistique (numérique, arts visuels, spectacle vivant), afin de dynamiser la culture insulaire et d'éviter son repli sur la seule dimension patrimoniale: Mettre</p> | <p><u>Points de vigilance</u></p> <p>1. Risque de simplifier la richesse et la complexité de la culture corse à des clichés ou à une vision passéiste (folklorisation), ce qui freinerait l'adhésion des nouvelles générations et le dynamisme de la création contemporaine</p> <p>2. Difficulté à retenir et à attirer les artistes et les professionnels de la culture, notamment les jeunes, en raison du manque de structures de production, de diffusion et de marchés économiques stables sur l'île</p> <p>3. Difficulté à faire rayonner la création et le patrimoine corse au-delà des frontières insulaires et nationales par manque de réseaux de diffusion internationale et de traduction des</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>en place des mécanismes de soutien à la mobilité des artistes et des œuvres corses à l'international, et favoriser les résidences croisées avec des créateurs extérieurs pour enrichir et moderniser l'offre culturelle locale</p> <p><u>Levier social (diffusion)</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déployer une stratégie de promotion de la culture corse via les médias, les festivals, les programmes scolaires, le numérique: Investir dans la numérisation du patrimoine matériel et immatériel corse, en créant des outils numériques attractifs et accessibles pour la recherche, l'éducation et la promotion auprès des jeunes générations et du public international | œuvres |
| <p>Renforcer l'éducation artistique et culturelle comme outil d'émancipation dès le plus jeune âge</p> | <p><u>Levier politique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inscrire l'Éducation Artistique et Culturelle comme une composante obligatoire et structurante du cursus scolaire, en assurant une continuité pédagogique de la maternelle au lycée: Budgets dédiés à l'EAC ; Partenariat Ecole/Culture/Territoire | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Manque de professionnels qualifiés (médiateurs culturels, artistes intervenants) sur le territoire, notamment en zone rurale, et difficulté à intégrer et à rémunérer correctement ces compétences au sein des structures éducatives et |

| | | |
|--|---|---|
| | <p><u>Levier pédagogique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Concevoir des parcours d'EAC pluridisciplinaires et expérientiels qui croisent de manière systématique les arts, l'histoire et les patrimoines locaux, l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et l'éducation à la citoyenneté, pour développer l'esprit critique 2. Concevoir des plans de formation certifiants pour les enseignants (tous niveaux), les artistes intervenants et les professionnels de la culture <p><u>Levier social</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Encourager la mise en œuvre de projets de création culturelle participative et collective (résidences, ateliers longs) en partenariat avec les structures d'éducation populaire, favorisant l'engagement actif des jeunes et l'appropriation des démarches artistiques | <p>culturelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Dépendance aux financements extérieurs |
| <p>Stimuler les industries culturelles et créatives comme moteur économique et identitaire</p> | <p><u>Leviers politique et institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Structurer un écosystème de soutien aux artistes, entrepreneurs et lieux culturels : Mettre en place des dispositifs de soutien et de labellisation à l'échelle territoriale pour | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fragilité structurelle des modèles économiques culturels en territoires insulaires : Le coût de l'insularité, la taille limitée du marché local et la |

| | | |
|--|--|---|
| | <p>garantir l'existence et la pérennité des acteurs culturels (artistes, entrepreneurs, associations, et lieux de diffusion/création), en tenant compte de la spécificité des territoires insulaires</p> <p>2. Intégrer la culture dans toutes les politiques publiques : Faire de la culture une dimension transversale de l'action publique (éducation, aménagement du territoire, cohésion sociale, tourisme, économie)</p> <p><u>Levier économique</u></p> <p>1. Développer et consolider les filières des Industries Culturelles et Créatives (ICC) : Soutenir la professionnalisation et la diversification des filières (musique, arts visuels, audiovisuel, édition, design, etc.) pour augmenter leur poids dans l'économie locale</p> <p>2. Encourager les synergies entre culture, numérique et tourisme durable : Développer des modèles économiques innovants tirant parti du numérique pour la création, la production et la diffusion des œuvres, tout en favorisant un tourisme</p> | <p>dépendance aux subventions publiques rendent les structures culturelles corses particulièrement vulnérables.</p> <p>2. Risque de folklorisation ou de dilution identitaire : Veiller à ce que la stimulation économique des ICC ne se fasse pas au détriment de l'authenticité culturelle et du rôle de la culture comme vecteur d'identité et de langue.</p> <p>3. Fracture territoriale et numérique : S'assurer que le développement des ICC et des synergies numériques ne creuse pas l'écart entre les zones urbaines et les zones rurales ou isolées de l'île.</p> |
|--|--|---|

culturel et durable qui valorise le patrimoine matériel et immatériel corse

3. **Promouvoir l'exportation et le rayonnement international** : Aider les ICC corses à se développer à l'international pour accroître leur visibilité et contribuer au rayonnement de l'identité et de la langue corses au-delà de l'île

Levier social

1. **Soutenir la création et l'expérimentation** : Mettre en place des mécanismes incitatifs (bourses, résidences d'artistes) pour encourager l'émergence de nouvelles formes artistiques et créatives, favorisant ainsi l'émancipation individuelle et collective
2. **Renforcer la médiation culturelle et l'éducation artistique** : Développer des actions pour garantir l'accès à la culture pour tous, dès le plus jeune âge et sur l'ensemble du territoire, en tant que facteur de cohésion sociale et de citoyenneté

| | | |
|--|---|--|
| | <p><u>Mesures opérationnelles :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nécessité d'un accompagnement pérenne et pluriel : Assurer un soutien constant et diversifié (financier, administratif, juridique, professionnel) aux acteurs des ICC pour leur permettre de se structurer et de se professionnaliser sur le long terme 2. Garantir un statut de l'artiste adapté : Mettre en place un statut social et fiscal protecteur et incitatif pour les artistes et les professionnels de la culture (auteurs et artistes plasticiens), favorisant leur installation durable sur le territoire; préserver le régime d'intermittent du spectacle 3. Mobilisation de l'intelligence collective et de la société civile : Assurer l'association et la participation active des acteurs culturels et de la société civile dans la définition et la mise en œuvre de la politique culturelle | |
| <p>Valoriser le patrimoine matériel et immatériel corse comme ressource éducative et identitaire</p> | <p><u>Leviers politique et institutionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir activement les langues régionales, en particulier la langue corse, dans toutes les sphères : Adopter des | <p><u>Points de vigilance</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Risque de folklorisation ou d'assignation identitaire : Veiller à ce que la valorisation du patrimoine ne se |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>politiques publiques volontaristes pour le développement, la transmission et l'usage de la langue corse ans l'administration, les médias, la vie économique et l'espace public</p> <p>2. Soutenir la documentation, la conservation et la diffusion du patrimoine immatériel : Mettre en place des structures et des financements pérennes dédiés à la collecte, à l'étude et à la valorisation des savoir-faire, des traditions orales et des pratiques culturelles insulaires (patrimoine vivant)</p> <p><u>Leviers social et éducatif</u></p> <p>1. Intégrer le patrimoine et la culture corses dans les programmes scolaires et formations : Assurer une présence significative et de qualité de la culture, de l'histoire et de la géographie corses dans les cursus de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ainsi que dans la formation professionnelle</p> <p>2. Développer des projets de médiation et de transmission intergénérationnelle et interculturelle : Créer</p> | <p>réduise pas à une vision figée, stéréotypée ou essentialiste de l'identité corse, mais qu'elle serve au contraire une identité dynamique et ouverte sur le monde, facteur d'émancipation</p> <p>2. Tensions potentielles entre valorisation locale et normes nationales : Anticiper et gérer les désaccords ou les freins liés à l'intégration des spécificités culturelles et linguistiques corses dans des cadres réglementaires nationaux (programmes scolaires, statut des langues, etc.)</p> |
|--|---|--|

et financer des passerelles entre les générations et les communautés (ateliers, résidences, jumelages) pour que la transmission du patrimoine soit vivante, inclusive et ouverte aux influences extérieures

3. **Faire des lieux de patrimoine des pôles d'innovation et de cohésion sociale** : Transformer ces lieux en de véritables centres de ressources et d'échanges, utilisant notamment le numérique pour rendre le patrimoine accessible à tous les habitants et en lien avec la recherche scientifique

Mesures opérationnelles

1. **Gouvernance Culturelle concertée** : collaboration effective entre la Collectivité de Corse, l'État, les collectivités locales, le monde associatif et les acteurs de l'éducation
2. **Professionnalisation des acteurs de la médiation et de la transmission** : Assurer une offre de formation pour les métiers du patrimoine et de la médiation culturelle
3. **Pérennisation des moyens financiers** : Établir des

| | | |
|--|---|---|
| | <p>mécanismes de financement pluriannuels et stables pour les projets de transmission, notamment pour la diffusion des langues régionales</p> | |
| <p>Inscrire la culture comme pilier de l'émancipation collective dans une Corse autonome</p> | <p><u>Leviers politique et institutionnel :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration d'une politique culturelle territorialisée dans le cadre d'un futur statut d'autonomie 2. Création d'une agence culturelle insulaire forte (Uparate culturelle) <p><u>Mécanismes opérationnels</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir la participation de la société civile organisée 2. Affirmer le caractère inclusif de la politique culturelle : Le statut d'autonomie doit être l'occasion de renforcer l'accès à la culture pour tous les publics et sur tous les territoires de l'île, y compris les zones rurales, conformément au principe d'émancipation collective 3. Mesurer l'impact de l'action culturelle : Mettre en place des indicateurs d'évaluation clairs pour mesurer non seulement les retombées économiques, mais | <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Risque de cloisonnement institutionnel ou de conflit de compétences 2. Nécessité d'un consensus politique et sociétal sur les finalités de l'action culturelle 3. Risque de repli identitaire : Veiller à ce que l'affirmation de l'identité culturelle corse dans le cadre de l'autonomie ne conduise pas à une fermeture ou à un désintérêt pour la création contemporaine et les échanges internationaux |

| | | |
|--|--|--|
| | aussi les effets sur l'émancipation individuelle, la cohésion sociale et la qualité de vie en Corse. | |
|--|--|--|